



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juin À 18h30

Le 5 juin 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de Roulet-Saint-Estèphe s'est réuni sous la présidence de Emmanuel PICHON, *le Maire*.

Date de convocation du Conseil : le jeudi 28 mai 2026

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Pouvoirs : 5

Votants : 26

Étaient présents :

Madame AFGOUN Sabrina, Madame ANDRIEUX Stéphanie, Madame BARBAT Véronique, Madame BEAUMATIN Katia, Madame BILLOT Marie, Madame BOUKARTA-BELEFKIH Jalila, Monsieur CHABOT Bruno, Monsieur CHARBONNAUD Thierry, Monsieur CHAUMEAU Didier, Monsieur COLOMBEIX Thierry, Madame DALL'ARMELLINA Sylvie, Monsieur DIEU Julien, Monsieur LE BOUCHER Fabien, Madame LEVRARD Lucie, Monsieur MOUSSION Gilles, Monsieur PAUL Jean-Luc, Monsieur PICHON Emmanuel, Monsieur ROY Gérard, Madame SIMONET Laura, Madame THOMAS Patricia, Madame VICARD Marielle

Étaient présents représentés :

Madame BOISSINOT Christelle a donné pouvoir à Madame BEAUMATIN Katia
Monsieur HAYS Cyril a donné pouvoir à Madame THOMAS Patricia
Monsieur AIRAULT Sébastien a donné pouvoir à Monsieur PICHON Emmanuel
Madame DEVAIRE Elodie a donné pouvoir à Madame VICARD Marielle
Monsieur BOUSSARIE Philippe a donné pouvoir à Monsieur CHABOT Bruno

Absents :

Monsieur ROUCHER Jérôme

Le quorum étant atteint, le président de séance déclare la séance du Conseil Municipal ouverte et procède à la désignation de son secrétaire de séance.

Désignation de la secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Sabrina AFGOUN est désignée secrétaire de séance

Arrêt du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 12 mai 2026 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Point n°1 – Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants appelés à procéder à l'élection des sénateurs.

Rapporteur : M. PICHON

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2026.

Les deux conseillers les plus âgés, Gérard ROY et Gilles MOUSSION ; ainsi que les deux conseillers les plus jeunes Julien DIEU et Fabien LE BOUCHER, sont désignés assesseurs.

Arrivée de Madame Jalila BOUKARTA BELELFKHI à 18h46.

Arrivée de Monsieur Thierry COLOMBEIX à 18h49.

Lors de ces élections voteront, afin d'élire les sénateurs, les délégués de chaque commune désignés par le Conseil Municipal.

L'arrêté préfectoral du 22 mai 2026 fixe le nombre de délégués titulaires et suppléants à élire pour chaque commune. Pour Rouillet St Estèphe, il convient de désigner :

- 15 titulaires
- 5 suppléants

Les délégués et les suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste. Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La liste proposée par Monsieur le Maire est la suivante :

1. Emmanuel PICHON,
2. Sabrina AFGOUN,
3. Gilles MOUSSION,
4. Marielle VICARD,
5. Bruno CHABOT,
6. Patricia THOMAS,
7. Didier CHAUMEAU,
8. Stéphanie ANDRIEUX,
9. Gérard ROY,
10. Katia BEAUMATIN
11. Jean-Luc PAUL,
12. Marie BILLOT
13. Thierry CHARBONNAUD,
14. Christelle BOISSINOT
15. Thierry COLOMBEIX

16. Jalila BOUKARTA BELEFKIH
17. Cyril HAYS
18. Lucie LEVRARD
19. Sébastien AIRAULT
20. Laura SIMONET

Arrivée en séance à 18h56 de Mesdames BEAUMATIN et LEVRARD.

Le vote se fait à bulletin secret.

Les assesseurs procèdent au dépouillement :

- 26 bulletins sont retrouvés dans l'urne.
- 24 pour la liste proposée par M. le Maire
- 2 blancs
- 24 exprimés

La liste proposée par Monsieur le Maire est élue.

La séance est levée à 19h15.

Le Maire,

Emmanuel PICHON

Le secrétaire de séance,

Sabrina AFGOUN